

Annexe 51-27 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Annexe à l'article R. 5132-7

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2022-2981/GNC du 21 décembre 2022 modifiant le livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie	JONC du 30 décembre 2022 Page 1599
Modifiée par	Arrêté n° 2025-659/GNC du 9 avril 2025 portant modification de l'annexe 51-27 de l'article R. 5132-7 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie	JONC du 15 avril 2025 Page 5684
Modifiée par :	Arrêté n° 2025-1697/GNC du 8 octobre 2025 portant modification de l'annexe 51-27 de l'article R. 5132-7 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable	JONC du 10 octobre 2025 Page 23378
Modifiée par :	Arrêté n° AG-2026-DASS-0160 du 18 février 2026 portant modification de l'annexe 1-14 à l'article R 134-25 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie	JONC du 20 février 2026 Page 4430

Liste I

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Acétorphan ou racécadotril	Orale		Uniquement pour une dose unitaire de 100 mg	1
Acide borique	Toutes formes			10
Acides polyéthylène sulfoniques et leurs sels : - polyéthylène sulfonate de sodium	Pommades	5		1,5
Aconit (racine) : - extrait	En applications sur la peau Autres formes	0,25 0,25	0,01	0,50 0,25
- poudre	Toutes formes	0,50	0,02	0,50

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
- teinture	En applications sur la peau Autres formes	5 5	0,10	10 5
Adrénaline	Toutes formes (sauf aérosols)	0,10	0,001	0,05
Amorolfine	En application sur l'ongle	5		0,125
Anatoxine diphtérique, staphylococcique, tétanique (vaccin mixte antidiphtérique, antitétanique, antityphopara-typhoïdique ou vaccin DT-TAB)	Toutes formes	Conformes aux caractéristiques fixées par la Pharmacopée		
Apomorphine et ses sels	Toutes formes	0,01	0,001	0,01
Arécoline et ses sels	Toutes formes	0,002	0,0002	0,002
Arsenic et ses composés :				
- arséniate alcalins ou alcalinoterreux	En applications sur la peau Autres formes	0,25 0,06	0,001	0,50 0,10
- arséniate d'antimoine	En applications sur la peau Autres formes	0,40 0,10	0,002	0,40 0,10
- arséniate de fer	En applications sur la peau Autres formes	2 0,50	0,01	2,50 0,60
- arséniate métalliques non dénommés		D'après leur teneur en As ₂ O ₅ (sauf l'arséniate de plomb)		
- arséniate de plomb	Toutes formes	0	0	0
- arséniate de quinine	Toutes formes	0,15	0,003	0,20
- arsenic, sulfure	En applications sur la peau Autres formes	4 0	0	2 0
- arsenic, triiodure	Toutes formes	0,075	0,01	0,06
- arsénieux, acide ou anhydride	En applications sur la peau Autres formes	0,10 0,025	0,001	0,20 0,01

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
- arsénique, acide ou anhydride	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0,20 0,05	0,001	0,40 0,05
- arsénites	<i>Voir également liqueur de Fowler</i>	D'après leur teneur en As ₂ O ₃		
- liqueur de Fowler	<i>Toutes formes</i>	2,50	0,10	2,50
Atropine et ses ammoniums quaternaires : - atropine et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Collyres et pommades ophtalmiques</i> <i>Autres formes</i>	0,50 0 0,005	0 0,00025	0,10 0 0,005
- N-méthylatropine, nitrate	<i>Comprimés, dragées</i>		0,0001	0,003
Azélastine (chlorhydrate)	<i>Solution nasale pour pulvérisation</i>	0,1 correspondant à 0,091% d'azélastine base	0,00014 mg correspondant à 0,000127 mg d'azélastine base	0,010 correspondant à 0,0091 g d'azélastine base
Béclométasone (dipropionate de)	<i>Voie nasale</i>	0	100µg (50 µg par narine)	0,005
Belladone	<i>Cigarettes, poudres et trochisques pour fumigations</i> <i>Bougies, crayons, ovules, suppositoires</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0 25 0,30	0 0,05 0,02	0 0,30 10 0,30
- feuilles ou racines	<i>Cigarettes, fumigations</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0 5 1,50	0 0,05	0 20 1,50
- poudre (feuilles ou racines)	<i>Cigarettes, poudres et trochisques antiasthmiques</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0 5 1,50	0 0,05	0 20 1,50
bismuth	<i>Solution buvable</i>		2 mg	20 mg

Annexe 51-27 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Borate de sodium ou borax	Toutes formes			10
Bromoforme	En applications sur la peau Autres formes	10 0,50	0,10	3 2
Brucine et ses sels	Toutes formes	0,05	0,005	0,05
Cantharides : - poudre	En applications sur la peau : - emplâtres et sparadraps - autres formes Toutes autres formes	40 2 0	0	80 5 0
- teinture	En applications sur la peau Autres formes	10 0	0	25 0
Cantharidine et ses sels	En applications sur la peau Autres formes	0,10 0	0	0,25 0
Chloroforme	En applications sur la peau Autres formes	30 1,50	0,10	30 5
Chlortétracycline et ses sels	Pommades nasales	3		0,45
Ciguë : - extrait	En applications sur la peau Autres formes	25 0,10	0,01	20 0,10
- poudre	En applications sur la peau Autres formes	20 0,25	0,05	20 0,20
Clotrimazole	En applications sur la peau En application vaginale	1 1	0,50	1 1,20
Coca : - teinture	Toutes formes	60		125
Colchicine et ses sels	En applications sur la peau Autres formes	0,01 0,005	0,001	0,02 0,01
Colchique : - extrait	En applications sur la peau Autres formes	0,40 0,20	0,01	0,40 0,20
- poudre (semences)	En applications sur la peau	2 1	0,10	2 1

Annexe 51-27 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
	<i>Autres formes</i>			
Conine et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0,50 0,01	0,001	0,20 0,01
Coque du Levant : - teinture	<i>Comprimés ou granulés homéopathiques</i>	Troisième dilution centésimale hahnemannienne		20 unités de prise
Croton, huile	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	2 0	0	2 0
Cyanhydrique (acide)	<i>Toutes formes</i>	0,10	0,005	0,02
Cyanures métalliques	<i>Lotions oculaires et collyres</i>	0,10		0,02
Digitale : - extrait	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	25 0,20	0,01	10 0,20
- feuilles	<i>Cigarettes et fumigations</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	5 1	0,05	20 20 1
- poudre	<i>Poudres et trochisques antiasthmiques</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	50 5 1	0,05	25 10 1
Dinitrile succinique	<i>Pommades et crèmes (sous réserve d'un excipient peu pénétrant)</i>	3		1,05
Econazole (nitrate d')	<i>En applications sur la peau</i> <i>En applications vaginales</i>	2 2	0,30	1 2
Emétique	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	4 0,20	0,025	2 0,50
Ergot de seigle : - extrait (ergotine)	<i>Toutes formes</i>	2,50	0,25	5
- extrait fluide	<i>Toutes formes</i>	5	0,50	10
- poudre	<i>Toutes formes</i>	5	0,50	10
Ergotamine, tartrate	<i>Toutes formes</i>	0,1	0,001	0,01
Ergotinine	<i>En applications sur la peau</i>	0,10 0,01	0,001	0,01 0,01

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
	<i>Autres formes</i>			
Esérine et ses sels	<i>Collyres et pommades ophtalmiques</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	1 0,50 0,01	0,001	0,10 0,05 0,01
Esters des acides polygalacturoniques et dérivés d'oxydation : - sel sodique du complexe calcique des produits de sulfonation des dérivés obtenus par dégradation oxydative de l'ester méthylique de l'acide polygalacturonique, d'une activité héparinique quatre fois moindre que celle de l'héparine officinale	<i>Pommades et crèmes dermiques</i>	1		0,30
Fève de Saint-Ignace : - fèves (et poudre)	<i>Toutes formes</i>	0,20	0,02	1
- teinture composée (gouttes amères de Baumé)	<i>Toutes formes</i>	10	0,10	5
Génalcaloïdes : - génatropine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,035	0,00175	0,035
- géneserine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,02	0,002	0,03
- genhyoscyamine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,01	0,0006	0,01
- génoscopolamine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,025	0,003	0,03
- génostrychnine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,50	0,1	0,25
Héparine	<i>Emplâtre médicamenteux</i> <i>Pommades</i>	5	5 600 UI	28 000 UI 0,30
Homatropine et ses ammoniums quaternaires : - homatropine et ses sels	<i>Collyres et pommades ophtalmiques</i> <i>Autres formes</i>	1 0,10	0,0005	0,10 0,01

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
- N-méthylhomatropine, bromure (bromométhylate d'homatropine)	Toutes formes		0,0015	0,03
Hydrastine	En applications sur la peau Autres formes	1 0,40	0,05	1 0,50
Hydrastinine et ses sels	En applications sur la peau Autres formes	0,50 0,10	0,025	0,50 0,25
Hydrastis :				
- extrait ferme	Toutes formes	6,50	0,80	8
- extrait fluide	Toutes formes	20	2,50	25
- poudre (rhizome)	Toutes formes	16	2	20
Hydrocortisone et acétate d'hydrocortisone	Usage topique	0,5 exprimé en hydro-cortisone		0,075 exprimé en hydro-cortisone
Hydroxyquinoléines (dérivés chloriodés de l')	En applications sur la peau	3	0	0,45
Hyoscyamine ou duboisine et ses sels	Collyres et pommades ophtalmiques En applications sur la peau Autres formes	0,25 0,025 0,0025	0,00015	0,05 0,05 0,0025
Idrocilamide	Pommade	5		3
Isoconazole (nitrate d')	En applications sur la peau En applications vaginales	2 2	0,30	1 2
Jusquiame :				
- extrait	Cigarettes, poudres et trochisques pour fumigations Bougies, crayons, ovules, suppositoires En applications sur la peau Autres formes	0 25 0,50	0 0,05 0,05	0 0,50 10 0,60
- feuilles	Cigarettes, fumigations En applications sur la peau Autres formes	0 5 1,50	0 0,10	0 20 1,50

Annexe 51-27 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
- poudre	Cigarettes, poudres et trochisques antiasthmatiques En applications sur la peau Autres formes	0 5 1,50	0 0,10	0 20 1,50
Kanamycine (à l'état de sulfate)	Pommades	0,5		0,175
Kétoconazole	En application locale	1		1
Lévonorgestrel	Voie orale		0,015	0,0015 1 jour de traitement
Méphénésine ou crésoxypropanediol ou crésoxydiol	Toutes formes	10	1	50
Mercure, dérivés :				
- mercure bichlorure	Toutes formes	0,10	0,01	0,25
- mercure, biiodure (iodure mercurique)	En applications sur la peau Autres formes	0,10 0,10	0,01	0,25 0,20
- mercure, chloramidure	En applications sur la peau Autres formes	10 0	0	2 0
- mercure, cyanure	En applications sur la peau Collyres et pommades ophtalmiques Autres formes	0,025 0,02 0	0	0,05 0,002 0
- mercure, nitrates	Pommades Autres formes en applications sur la peau Toutes autres formes	10 0,10 0	0	1 1 0
- mercure, oxycyanure	En applications sur la peau Collyres et pommades ophtalmiques Autres formes	0,025 0,02 0	0	0,05 0,002 0

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
- mercure, oxydes (oxydes mercuriques rouge ou jaune)	<i>Pommades ophtalmiques</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	5 5 0	0	1 3 0
- organomercuriels	<i>Voie buccale</i>	Quantité correspondant à 0,10 de mercure	Quantité correspondant à 0,03 de mercure	Quantité correspondant à 0,60 de mercure
- organomercuriels	<i>Bougies, crayons, ovules, suppositoires</i>		Quantité correspondant à 0,20 de mercure	Quantité correspondant à 1 g de mercure
- organomercuriels	<i>En applications sur la peau</i>	Quantité correspondant à 2,5 de mercure		Quantité correspondant à 1,5 de mercure
- organomercuriels	<i>Collyres et pommades ophtalmiques</i>	Quantité correspondant à 0,60 de mercure		Quantité correspondant à 0,06 de mercure
- organomercuriels	<i>Autres formes, y compris les solutions injectables</i>	Quantité correspondant à 0,01 de mercure	Quantité correspondant à 0,001 de mercure	Quantité correspondant à 0,03 de mercure
Méthylnonylcétone	<i>Toutes formes</i>		0,007	0,25
Miconazole (nitrate de)	<i>En applications sur la peau</i> <i>En applications vaginales</i>	2 2	0,30	1 2
Naloxone	<i>Voie nasale</i> <i>Voie intramusculaire</i>	- -	0,0036 0,000364	0,0072 0,00364
Néomycine (à l'état de sulfate)	<i>Solution nasale</i>	1		0,10
Nicotine	<i>Gomme à mâcher</i> <i>Comprimé sublingual</i> <i>Voie buccale :</i> <i>Cartouche pour inhalation</i> <i>Dispositif transdermique</i>		0,004 0,004 0,01 0,025 par 16 h ou 0,021 par 24 h	0,42 0,42 0,42 28 fois 0,025 par 16 h ou 28 fois 0,021 par 24 h

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Noix vomique : - extrait	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	1 0,10	0,015	1 0,30
- poudre	<i>Toutes formes</i>	0,50	0,05	1
- teinture	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	25 20	0,60	25 10
Opium, alcaloïdes non stupéfiants : - cotarnine et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	21	0,02	1,200,40
- narcéine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,20	0,01	0,20
Oxytétracycline et ses sels	<i>Collutoires</i> <i>Gouttes auriculaires et nasales</i> <i>Ovules</i> <i>Autres préparations gynécologiques</i> <i>Pommades urétrales</i>	2 1,50 3,50 3	 0,10	0,40 0,15 1 2 0,10
Papavérine et ses sels	<i>Bougies, crayons, ovules, suppositoires</i> <i>Comprimés et dragées</i> <i>Autres formes</i>	 1	0,05 0,04 0,04	0,50 1,20 0,80
Pavot (capsules sèches)	<i>Espèces</i>	33	3	15
Penciclovir, et ses sels et ses esters	<i>En application sur la peau</i>	1 g pour 100 g, soit 1% exprimée en penciclovir		0,02
Picrotoxine	<i>Toutes formes</i>	0,005	0,0005	0,05
Pilocarpine et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Collyres, pommades ophtalmiques, gouttes nasales</i> <i>Autres formes</i>	2 2 0,05	 0,005	0,20 0,30 0,05
Polymyxines et leurs sels	<i>Collyres et pommades ophtalmiques</i>	2 000 000 UI pour 100 g		150 000 UI
Scopolamine et ses ammoniums quaternaires : - N-méthylscopolamine, nitrate	<i>Comprimés, dragées</i>		0,0001	0,003

Annexe 51-27 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
- scopolamine et ses sels	Collyres et pommades ophtalmiques En applications sur la peau Autres formes	0,25 0,25 0,0025	0,0003	0,05 0,05 0,003
Sodium édétate ou tétracémate disodique comme conservateur et sous réserve d'une autorisation préalable	Toutes formes, sauf solutés injectables Solutés injectables	0,1 0,05		0,10 0,02
Stramoine (datura)	Cigarettes, poudres et trochisques pour fumigations	0	0	0
- extrait	Bougies, crayons, ovules, suppositoires En applications sur la peau Autres formes	25 0,30	0,05 0,02	0,50 10 0,30
- feuilles	Cigarettes et fumigations En application sur la peau Autres formes	0 5 1,50	0 0,10	0 20 1,50
- poudre (feuilles)	Cigarettes, poudres et trochisques antiasthmiques En application sur la peau Autres formes	0 5 1,50	0 0,10	0 20 1,50
Strophantus :				
- extrait	Toutes formes	0,10	0,001	0,05
- semences	Toutes formes	0,25	0,0025	0,10
- teinture	Toutes formes	10	0,01	1,50
Strychnine et ses sels	Toutes formes	0,05	0,001	0,025
Sulfamides (produits benzé-niques sulfurés à groupement sulfamide) et dérivés azoïques colorés ou non :				
1. Solubles	Collutoires, gargarismes, gouttes nasales Préparations à usage local auriculaire (pressurisé à l'azote ou	10 10	0,25 0,25	5 5

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises --- Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises --- Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
	non) Autres formes	0	0	0
2. Insolubles :	Collutoires, gargarismes,	10	0,25	5
- sulfaguanidine	gouttes nasales			
- sulfaméthizol	Comprimés, dragées		0,50	10
- phtalylsulfathiazol	Autres formes	0	0	0
ou sulfaphtalylthiazol				
- succinylsulfathiazol				
ou sulfasuccithiazol				
-				
phtalylsulfaméthizol				
- p. aminophényl-				
sulfamido-4				
iodobenzène				
- p. aminophényl				
sulfamido-thiazol				
formaldéhyde				
- maléylsulfathiazol				
Sulfure de carbone	En applications sur la peau	50		150
	Autres formes	0	0	0,25
Toxine diphtérique pour épreuve de Schick	Toutes formes	Conforme aux caractéristiques fixées par la pharmacopée		
Trinitrine ou nitroglycérine ou tinitroglycérine	Toutes formes	0,002	0,0004	0,004
Ulipristal acétate	Spécialité pharmaceutique ellaOne		0,3	0,3
Vératrine et ses sels	En applications sur la peau	0,50		0,25
	Autres formes	0	0	0
Yohimbine et ses sels	Toutes formes	0,10	0,005	0,10
Zinc, phosphure	Toutes formes	0,40	0,005	0,25
Mélatonine	Voie orale		0,02	

NB : Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2025-1697/GNC du 8 octobre 2025, il convient d'ajouter à la liste I des substances vénéneuses le tableau suivant :

Nom de la substance vénéneuse	Formes Pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises --- Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises --- Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)	Durée maximale de traitement ou indication thérapeutique
Acide	Voie orale	/	1 000 mg	12 g	Réduction des

tranexamique					menstruations abondantes (ménorragies) se répétant sur plusieurs cycles chez la femme présentant des cycles réguliers d'une durée de 21 à 35 jours avec une variabilité individuelle inférieure ou égale à 3 jours.
--------------	--	--	--	--	---

Cette modification apparaît toutefois impossible en pratique, la colonne « Durée maximale de traitement ou indication thérapeutique » n'étant pas présente dans la liste concernée.

Liste II

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)	Durée maximale de traitement
Acéglutamide et ses sels	Voie orale	0,50	0,05	1,50	
Acétique, acide et ses dérivés halogénés : - acétique, acide (crystallisable) - trichloracétique, acide	Solutés injectables Autres formes En applications sur la peau et les muqueuses Autres formes	10 3 0	QS pour pH 0	100 3 0	
Acexamique	Pommades	5		2	
Aciclovir	En application sur la peau	5		0,1	
Acide monométhyltrisilanol orthohydroxybenzoïque et ses sels	Collutoires, solutés pour pulvérisations nasales Collyres	0,15 0,05	0 0	0,10 0,005	
Acide niflumique	En application sur la peau et sous réserve d'un excipient non pénétrant En application sur la peau	3 2,5	 	1,8 1,5	
Acide parahydroxycinnamique et ses sels	Collutoires, solutés pour pulvérisations nasales Collyres	0,15 0,05	0 0	0,10 0,005	
Aconit : - alcoolature - sirop	Toutes formes	5	0,50	5 100	
Adonis vernalis : - extrait - extrait fluide, plante, poudre - teinture	Toutes formes Toutes formes Toutes formes	2 5 20	0,20 0,50	1 3 20	
Ambroxol, chlorhydrate	Voie orale	0,6	0,06	2	
Ammoniaque	Liniments et lotions Autres formes	10 0,50		60 1	
Amylaminométhylheptane et ses sels	Toutes formes	5	0,05	1	
Anémone pulsatille : - alcoolature et teinture - extrait - extrait fluide, plante, poudre	Toutes formes Bougies, crayons, ovules, suppositoires Autres formes Toutes formes	25 2,50 10	0,20 0,05 0,02 0,05	25 5 2,50 5	
Anesthésiques locaux :					

1. Type dibucaïne : - cinchocaïne ou dibucaïne et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Préparations ophtalmiques</i> <i>Autres formes</i>	1 0 0,10		0,50 0 0,05	
2. Type butacaïne (ou " butelline ") : - butacaïne ou butelline et ses sels - lignocaïne ou lidocaïne et ses sels - tétracaïne et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Préparations ophtalmiques</i> <i>Autres formes</i>	2 0 1		1 0 0,20	
3. Type amyléine : - amyléine et ses sels - dextrocaïne et ses sels (pseudo-cocaïne droite) - paréthoxycaine et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Préparations ophtalmiques</i> <i>Autres formes</i>	2 0 2		2 0 2	
4. Type procaïne : - butanilicaïne et ses sels - diméthocaïne et ses sels - procaïne et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Préparations ophtalmiques</i> <i>Autres formes, y compris les</i> <i>solutés injectables qui doivent</i> <i>répondre aux trois conditions</i>	0 0 3		0 0 0,90	
5. Procaïne-pénicilline (en procaïne) :	<i>En applications sur la peau</i> <i>Préparations ophtalmiques</i> <i>Autres formes, y compris les</i> <i>préparations injectables (par</i> <i>voie intramusculaire seulement)</i>	0 0		0 0 0,90	
6. Autres anesthésiques locaux : - hexoxy-2 amino- thiobenzoate de β -diéthyl aminoéthyle et ses sels	<i>Pommades</i>	0,01		0,125	
Argent, sels solubles :					
Argent, nitrate	<i>Crayons</i> <i>Collyres</i> <i>Autres formes</i>	90 0 1		5 0 0,20	
Arsenic, composés organiques : Pour toute association de plusieurs composés organiques de l'arsenic, les quantités limites de chacun d'eux doivent être diminuées en proportion du nombre de substances associées (soit 50 % s'il y en a deux, 33 % s'il y en a trois, etc.) :					
1. Allylarsinates, cacodylates, méthylarsinates	<i>Toutes formes</i>	0,20	0,05	0,50	

2. Type acétarsol :	<i>Collutoires, gargarismes,</i>	5		3	
- acétarsol et ses sels	<i>opiates, pâtes dentifrices</i>				
- acide 2-oxy 4-	<i>En applications sur la peau</i>	5		8	
acétylamino-phényl 1-	<i>Bougies, comprimés</i>		0,25	5	
arsinique et ses sels (ou acide	<i>gynécologiques, crayons,</i>				
acétamido-4-hydroxy-2	<i>ovules, suppositoires</i>				
phénylarsinique-1)	<i>Autres formes</i>	5	0,25	1,50	
- acide 4-oxo 3-formyl					
aminophényl 1-arsinique et					
ses sels					
- arsanilate de sodium					
(anilarsinate de sodium)					
- carbarsone et ses sels					
- tryparsamide et ses sels					
3. Type arsphénamine :	<i>Collutoires, gargarismes,</i>	5		3	
- arsphénamine	<i>opiates</i>				
- dichlorophénarsine	<i>En applications sur la peau</i>	5		3	
- néoarsphénamine	<i>Bougies, crayons, ovules,</i>		0,10	1	
- sulfarsphénamine ou	<i>suppositoires</i>				
thioarsphénamine	<i>Autres formes</i>	2	0,20	1	
Barbituriques :					
Acides barbituriques et					
thiobarbituriques (dérivés					
des) et leurs sels. Pour toute					
association de plusieurs de					
ces dérivés, les quantités					
limites de chacun d'eux					
doivent être diminuées en					
proportion du nombre de					
substances associées (soit 50					
% s'il y en a deux, 33 % s'il y					
en a trois, etc.)					
1. Groupe du barbital :	<i>1° En association avec d'autres</i>				
- acide dipropyl-5,5	<i>substances médicamenteuses :</i>				
barbiturique	<i>Comprimés, dragées, pilules</i>	10	0,05	2	
- barbital	<i>enrobés avec un produit destiné</i>				
- méphébarbital	<i>à retarder leur désagrégation,</i>				
	<i>capsules et gélules. Toutes ces</i>				
	<i>formes devront répondre aux</i>				
	<i>trois conditions ci-contre</i>				
	<i>Comprimés, dragées, pilules</i>		0,05	2	
	<i>non enrobés, cachets, paquets.</i>				
	<i>Chaque unité terminée devra</i>				
	<i>peser au minimum 0,5 g</i>				
	<i>Granulés, poudres</i>	2		1	
	<i>2° Suppositoires. Chaque</i>		0,25	2,50	
	<i>suppositoire terminé devra</i>				
	<i>peser au minimum 2,5 g</i>				
	<i>3° Bougies, crayons, ovules</i>		0,50	5	
	<i>4° Autres formes</i>	0	0	0	

Mise à jour le 18/02/2026

phényltoloxamine avec une résine catiosulfonique contenant 70 % de résine - cationrésinate de prométhazine : association de prométhazine et de résine catiocarboxylique contenant 80 % de résine polyvinylmétacrylique	Voie orale	0,25		0,32	
Cétirizine, dichlorhydrate	Voie orale		0,010	0,070	
Chloral hydraté	Bougies, crayons, ovules, suppositoires En applications sur la peau et les muqueuses Toutes autres formes	15 6	1 1	12 12	
Chloralose	Suppositoires Autres formes	0	0,15 0	1,50 0	
Chloramine T	Toutes formes		0,25	20	
Chlorates métalliques	Toutes formes	10	0,50	50	
Chlorhydrate de lévocabastine	Voie ophtalmique	0,05		0,0025	
Chlorhydrique, acide	Solutés injectables En applications sur la peau Autres formes	10 2	QS pour pH	10 3	
Chlorobutanol ou chlorbutol	En applications sur la peau et les muqueuses Inhalations Toutes autres formes, y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions)	3 0,50 0,50	0,05 0,05	3 0,50 0,50	
Chlorproéthazine (chlorhydrate de)	Pommade	10		3	
Chromique, acide	Solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions) En applications sur la peau Autres formes	1 5 0	0,01 0	0,06 5 0	
Ciclopiroxolamine	Applications sur la peau	1		0,50	
Cimétidine	Voie orale		0,2	2	
Clofénotane (DDT ou dichlorodiphényl trichloro-éthane)	En applications sur la peau	20		200	
Codéine, sirop				150	
Codéthyline, sirop				250	
Colchique, teinture	Toutes formes	30	1	30	
Coloquinte	Voie orale			0,1	
Complexe équimoléculaire de phosphate de tri-isobutyle et de trichloro-2,4,5 phénol	Crèmes dermiques et solutés destinés à l'usage externe	1		0,30	
Créosote	Bougies, crayons, ovules, suppositoires En applications sur la peau Autres formes	10 3	0,50 0,25	5 10 3	

Crésylol et crésylate de soude	<i>Solutés injectables comme conservateur (devront répondre aux trois conditions)</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0,30 2 0	0,006 0	0,06 10 0	
Cromoglycate de sodium	<i>Voie ophtalmique</i> <i>Voie nasale</i>	2 2		0,2 0,3	
Dérivés fluorés de l'acide phosphorique et leurs sels	<i>Préparations pour l'usage dentaire</i>	0,15 (exprimé en fluor)	0 (exprimé en fluor)	0,275 (exprimé en fluor)	
Dibenzozide	<i>Voie orale</i>		0,001	0,014	
Diclofenac	<i>En application sur la peau</i>	4		1	
Digitale : - sirop - teinture	 <i>Toutes formes</i>	 20	 0,50	100 3	
Dioxéthédine et ses sels	<i>Sirop</i>	0,15		0,20	
Diphénylpyraline, chlorhydrate	<i>Comprimés</i>		0,002	0,10	
Diphényl-5,5 tétrahydroglyoxaline one-4	<i>Comprimés</i>		0,10	4	
Emétine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	6	0,06	1	
Ephédrine et ses sels	<i>Préparations destinées à être administrées par voie nasale et rhinopharyngée</i> <i>Aérosols</i> <i>Autres formes (y compris les solutés injectables qui devront répondre aux trois conditions)</i>	0 0 5	0 0 0,10	0 0 1	
Esomeprazole	<i>Voie orale</i>		0,020	0,280	
Estradiol (dihydrofolliculine), estrone (folliculine) et leurs esters	<i>Toutes formes</i>	0,02	0,0001	0,01	
Euphorbe	<i>Voie orale</i>			0,01	
Famotidine	<i>Voie orale</i>		0,010	0,120	
Fénoprophène	<i>Voie orale, formes solides</i>		0,3	6	5 jours
Flubendazole	<i>Suspensions buvables</i> <i>Comprimés</i>	2 0	0 0,100	0,600 0,600	
Fluorures métalliques	<i>Toutes formes</i>	3	0,05	5	
Fluosilicates métalliques : - fluosilicate de calcium	<i>Voie orale</i>			0,01	
Formol (formaldéhyde)	<i>Toutes formes</i>	10		10	
Gaïacol	<i>Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions)</i> <i>En application sur la peau</i> <i>Bougies, crayons, ovules, suppositoires</i> <i>Autres formes</i>	3 10 3	0,15 0,50 0,25	1,50 10 5 3	
Gelsémine et ses sels (sous réserve d'une DL 50 souris supérieure à 300 mg/kg V.I.P.)	<i>Voie orale, en association avec l'acide acétylsalicylique</i> <i>Suppositoires, en association avec l'acide acétylsalicylique</i>		0,0005 0,001	0,01 0,008	
Gomme gutte	<i>Toutes formes</i>	1	0,10	1	
HCH ou hexochlorocyclohexane et ses	<i>En applications sur la peau</i>	20		200	

dérivés soufrés					
Hexachlorophène ou bis-(trichloro-3,5,6 hydroxy-2-phényl) méthane	Préparations destinées à être utilisées exclusivement sur la peau : a) Savons solides b) Sparadraps c) Poudres d) Autres	0,50 0,6 g par m ² 0 0,20	0	1,25 0 0,40	
Hexapropimate	Suppositoires		0,3	1,8	
Hydrastis : - teinture	Toutes formes	100		125	
Hydroquinone	En applications sur la peau Toutes autres formes, y compris les solutés injectables qui devront répondre aux trois conditions	10 0,05	0,0005	10 0,05	
Hymecromone	Voie orale		0,40	12	
Hypophosphite de calcium	Toutes formes	5	0,15	5	
Hypophosphite de sodium	Toutes formes	5	0,15	5	
Ibuprofène	Voie orale, formes solides Voie orale, formes liquides Crème	2g/100 ml 5	0,400	6 4 60	
Iode : - iode métalloïde	Toutes formes	10	0,02	3	
- teinture	Toutes formes			60	
Ipéca : - extrait	Toutes formes	20	0,30	0,30	
- extrait fluide	Toutes formes	50	3	3	
- poudre	Toutes formes		2	2	
- sirop	Toutes formes			40	
- teinture	Toutes formes	20		20	
Isoméheptène (méthylaminométhylheptène)	Toutes formes		0,08	1,60	
Jaborandi, teinture	Toutes formes	25		25	
Jusquiame, teinture	Toutes formes	25	1	15	
Kétoprofène	Voie orale		0,025	0,50	
Laurier cerise : -eau distillée de laurier-cerise	En applications sur la peau Autres formes	30 10	1	150 20	
Lithium (sels de) exprimés en lithium métallique	Voie orale Solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions) Collyres Pâtes dentifrices	0,16 0,02 0,01 0,015	0,003 0,0003	0,21 0,005 0,001 0,015	
Lobélie enflée : -extrait fluide à parties égales renfermant de 0,30 à 0,50 % d'alcaloïdes totaux	Toutes formes	2	0,05	2	

- poudre	Toutes formes	2	0,05	2	
- teinture	Toutes formes	10	0,50	10	
Lobéline et ses sels	Toutes formes y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions)	1	0,01	0,06	
Lopéramide	Voie orale, formes solides		0,002	0,024	
Loratadine	Comprimé		0,010	0,070	
Maléate de trimébutine	Voie orale		0,100	2	
Mercure, ses composés et leurs préparations : - mercure métal	Bougies, crayons, ovules, suppositoires En applications sur la peau Voie orale Autres formes	15 0	0,05 0	1 75 0,001 0	
- mercure protochlorure (calomel ou précipité blanc) ou chlorure mercureux	En applications sur la peau Autres formes	50 10	0,10	15 1	
- mercure protoiodure ou iodure mercureux	Toutes formes	1,50	0,05	0,50	
- mercure, sulfate (turbith minéral)	Pommades Autres formes	10 0	0	5 0	
Préparations diverses : - huile grise	En applications sur la peau Autres formes	25 0	0	25 0	
- liqueur de Van Swieten (soluté de bichlorure de mercure)	En applications sur la peau Autres formes	0	0	250 0	
- pommade mercurielle à parties égales ou onguent napolitain	Bougies, crayons, ovules, suppositoires Pommades Autres formes	25 0	0,10 0	2 25 0	
- pommade mercurielle belladonnée	Bougies, crayons, ovules, suppositoires Pommades Autres formes	20 0	0,10 0	2 20 0	
- pommade à l'oxyde de mercure	Pommades ophtalmiques Autres formes			20 60	
- pommade au sublimé corrosif				250	
- sirop de Gibert au biiodure de mercure				400	
Métaldéhyde	Voie orale			0,01	
Métopimazine et ses sels	Voie orale		0,0075	0,06	
Minoxidil	Application locale	5		9	
Morelle noire	Toutes formes	1		2,50	
Morphine, sirop				50	

Moutarde, essence (allylsénévol ou isothiocyanate d'allyle)	En applications sur la peau Autres formes	10 0	0	10 0	
Muguet, teinture	Voie orale			0,1	
Myrtécaïne et ses sels	Pommades et crèmes dermatiques	1		0,40	
β-Naphtol (Naphtol-bêta)	Toutes formes	5	0,50	5	
Naproxène sodique	Voie orale		0,22	3,3	
Nitrique, acide	Voie orale En applications sur la peau Autres formes	2 0		0,001 0,40 0	
Nitrite d'amyle	Ampoules pour inhalation			0,50	
Nitrites métalliques	Toutes formes	1	0,05	0,50	
Noréphédrine et ses sels	Toutes formes, y compris les solutés injectables (qui devront répondre aux trois conditions), sauf les aérosols	5	0,10	1	
Oméprazole	Voie orale		0,020	0,280	
Opium, préparations : - emplâtre d'extrait d'opium - pilules de chlorure mercurique opiacées (Dupuytren) - pilules de cynoglosse opiacées (et masse pour) - pilules d'iodure mercurieux opiacées (Ricord) - poudre de Dover (poudre d'ipéca opiacée) - sirop Diacode - sirop d'opium (sirop thébaïque)	Emplâtre Toutes formes		0,20 0,10	50 25 pilules 10 soit 50 pilules 10 pilules 4 250 50	
Orotique (acide)	Voie orale		0,05	1	
Oxalique, acide	Voie orale			0,001	
Pantoprazole	Voie orale		0,020	0,280	
Pelletiérine et ses sels	Toutes formes	1	0,40	0,40	
Péroxyde de benzoyle	En application sur la peau	5%		5	
Phénacétine	Préparations sèches destinées à la voie orale Suppositoires Autres formes	0 0	0,100 0,100 0	2 2 0	
Phénol et phénates alcalins	a) Solutés injectables (devront répondre aux trois conditions : - comme conservateur - solution huileuse b) Formes pour ingestion et suppositoires c) Autres formes	0,50 1 1 15	0,005 0,05 0,05	0,06 0,40 0,40 20	
Phénothiazine ou thiodiphénylamine	Toutes formes		1	15	

Phosphorique, acide officinal	<i>Solutés injectables</i> <i>Autres formes</i>	50	QS pour pH 1	25	
Picrique, acide	<i>Voie orale</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	1 0		0,001 2,50 0	
Pivalate de tixocortol	<i>Solution pour pulvérisation buccale</i>	0,33	0,6 mg par pulvérisation	0,040	
Podophylle (résine de)	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	25 0,50	0,05	2,50 1,50	
Potassium : - bichromate	<i>Voie orale</i>			0,001	
- hydroxyde ou potasse caustique	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	4 0	0	2 0	
- lessive de potasse	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	10 0	0	5 0	
Pyridine	<i>Toutes formes</i>	1	0,0015	0,15	
Pyrogallol	<i>En applications sur la peau</i>	10		5	
Ranitidine	<i>Voie orale</i>		0,075	0,9	
Résérpine et ses sels	<i>Comprimés</i>		0,0001	0,005	
Résorcine	<i>Toutes formes</i>	5	0,50	5	
Santonine	<i>Toutes formes</i>	1	0,05	0,30	
Scille : - extrait	<i>Toutes formes</i>	1	0,10	1	
- plante et poudre	<i>Toutes formes</i>	5	0,25	2	
- teinture	<i>Toutes formes</i>	50	1,25	10	
Sodium : - calciédétate disodique ou calcitétracémate disodique (comme conservateur sous réserve d'une autorisation préalable)	<i>Toutes formes, sauf solutés injectables</i> <i>Solutés injectables</i>	0,1 0,05		0,10 0,02	
- hydroxyde de sodium ou soude caustique	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	4 0	0	2 0	
- lessive de soude	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	10 0	0	5 0	
Spartéine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0,50	0,05	1	
Stramoine : - teinture	<i>Toutes formes</i>	15	1	15	
Sulfurique, acide : - acide sulfurique	<i>Toutes formes</i>	0,20		2	
- acide sulfurique alcoolisé ou eau de Rabel	<i>Toutes formes</i>	0,80		8	
Terbinafine (chlorhydrate de)	<i>Voie cutanée</i>	1		0,1	7 jours
Trioxyméthylène	<i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	1 0	0	2,50 0	
Tuaminoheptane ou amino-2 heptane et ses sels	<i>Préparations destinées à être administrées par voie nasale et rhinopharyngée</i>	0	0	0	

	<i>Autres formes</i>	0	0,015	0,25	
Uréides non barbituriques : - apronalide ou isopropylallylacétylurée - bromopivaloylurée - bromovalurée ou bromoisovalérylurée - carbromal ou bromodiéthylacétylurée Pour toute association de ces substances entre elles, les quantités limites de chacune d'elles doivent être diminuées en proportion du nombre desdites substances associées, soit 50 % s'il y en a deux, 33 % s'il y en a trois, etc.	<i>En association avec d'autres substances médicamenteuses : - Comprimés enrobés d'une substance destinée à retarder leur désagrégation (gluten ou vernis résineux) qui devront répondre aux trois conditions Bougies, crayons, ovules, suppositoires Toutes autres formes</i>	10 0	0,05 0	1 0	
Vanitolidide	<i>Voie orale</i>	8	0,25	10	
Vitamines D	<i>Toutes formes</i>	0,05 soit 20 000 UI par cm ³ ou par gramme	0,0005 soit 20 000 UI	0,01 soit 400 000 UI	
Zinc :					
- sulfate	<i>Collyres et pommades ophtalmiques En applications sur la peau Autres formes</i>	2 1 0,50	 0,05	0,40 0,50 0,50	
Desloratidine	<i>Forme orale solide</i>	/	5 mg	35 mg	Traitement symptomatique de l'adulte de : - la rhinite allergique - l'urticaire chronique idiopathique après diagnostic établi par un médecin
Fexofénadine	<i>Voie orale</i>	/	120 mg	840 mg	Traitement symptomatique de la rhinite allergique saisonnière chez l'adulte et l'adolescent de plus de 12 ans
Kétotifène et ses sels	<i>Ophtalmique</i>	0.25 mg/ml		1,25 mg	Traitement symptomatique de la conjonctivite allergique saisonnière chez les

					adultes et les enfants âgés de 6 ans et plus
Lignocaïne ou lidocaine et ses sels	<i>En applications sur la muqueuse rectale</i>	2%		1 g	

Liste stupéfiants

Nom de la substance vénéneuse	Formes pharmaceutiques ou voies d'administration	Non divisée en prises —— Concentration maximale % (en poids)	Divisée en prises —— Doses limites par unité de prise (en grammes)	Quantité maximale de substance remise au public (en grammes)
Coca (feuilles)	<i>Toutes formes</i>	6	3	60
Coca (extrait fluide)	<i>Toutes formes</i>	6	3	60
Cocaïne et ses sels	<i>Bougies, crayons, ovules, suppositoires</i> <i>En applications sur la peau</i> <i>Autres formes</i>	0,10 0,10 0,10	0,01 0,001	0,10 0,50 0,05
Gouttes noires anglaises	<i>Toutes formes</i>	0	0	0
Laudanum de Sydenham et de Rousseau	<i>Toutes formes</i>	0	0	0
Morphine et ses sels	<i>En applications sur la peau</i> <i>Par voie buccale</i> <i>Autres formes</i>	0,20 0,20 0	 0,005 0	0,10 0,025 0
Opium :				
- extrait d'opium	<i>Formes autres que cachets, comprimés, pilules, suppositoires, gélules</i>	1	0,025	0,125
- poudre d'opium	<i>Formes autres que cachets, comprimés, pilules, suppositoires, gélules</i>	2	0,05	0,25
- teinture d'opium	<i>Sirops et suspensions buvables dont la formula-tion est conçue de façon que la teinture d'opium ne puisse être extraite</i> <i>Autres formes allopathiques</i>	2 0	0,25 0	2,50 0
- teinture d'opium	<i>Présentations homéopathiques divisées ou non :</i> <i>Voie orale :</i> <i>Gouttes</i> <i>Granulés</i> <i>Comprimés</i> <i>Doses ampoules buvables</i> <i>Doses globules</i> <i>Doses suppositoires</i>	Troisième dilution centésimale hahnemannienne		15 ml 500 unités de prise 250 unités de prise 10 doses 10 doses 12 doses
Pavot (extraits de), calculés en extrait à 10 % de morphine	<i>Formes autres que cachets, comprimés, pilules, suppositoires, gélules</i>	2	0,05	0,25
Péthidine et ses sels	<i>Toutes formes</i>	0	0	0

ANNEXE

En application des tableaux précédents, les préparations inscrites au Codex, soumises au régime des substances vénéneuses, bénéficient des exonérations suivantes :

Désignation des préparations	Poids en grammes
Crayons au nitrate d'argent mitigé :	
- à 50 %	10
- au tiers	15
- au quart	20
Huile de jusquiame composée	2 000
Sirop de chloral	240
Sirop d'ipécacuana composé (sirop de Desessartz)	650
Soluté iodo-ioduré faible (soluté dit de Tarnier)	2 000
Soluté iodo-ioduré fort (soluté dit de Lugol)	300
Soluté aqueux de mercurésceïne sodique à 2 % :	
- en application sur la peau	280 cm ³